



Conseil Consultatif Régional Sud

6 rue Alphonse Rio
56100 Lorient • FRANCE

• TEL : +33 297 83 11 69

• FAX : +33 297 83 91 84

info@ccr-s.eu

adrillet@ccr-s.eu • bguerin@ccr-s.eu

www.ccr-s.eu

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC SUD POUR 2014

Le CC Sud poursuivra son travail d'élaboration d'avis à la demande de la Commission Européenne, des Etats Membres et de sa propre initiative. A l'instar de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, les activités du CC Sud seront coordonnées en liaison avec la Commission, les Etats Membres et d'autres autorités, dans un contexte de collaboration a priori renforcée du fait de la régionalisation. La communication avec les membres se fera de manière régulière au travers des mails, réunions, conférences téléphoniques et au travers du site internet.

Ce programme de travail se veut être la synthèse des grandes priorités des actions conduites par le CC Sud en 2014. Ce document ne se veut pas exhaustif et selon l'actualité, de nouvelles thématiques de travail pourront être identifiées en cours d'année.

Il convient enfin de noter que ce programme de travail a été proposé alors que la récente création de deux nouveaux CC (Régions Ultrapériphériques, Marchés) est susceptible de modifier l'organisation du travail du CC Sud.

PRIORITES

• Priorité 1 : Accompagnement de la nouvelle Obligation de Débarquement (OD)

Proposition et/ou contribution aux plans d'action rejet :

Certaines pêcheries du CC Sud seront assujetties à l'obligation de débarquement dès le 1er janvier 2015. Il est primordial que les membres du CC Sud puissent être force de proposition notamment en matière d'interprétation de cette nouvelle obligation, qui conditionnera pour beaucoup sa praticabilité et son acceptabilité. Ces travaux devront se traduire via des propositions ou des contributions aux futurs plans d'action rejet.

Réduction des captures indésirées

Dans la continuité du travail engagé, le CC Sud a initié en 2013 le **projet SIMBAD** (Sélection en **M**er pour une **BA**isse **D**es rejets) proposant une méthodologie pour la formulation de stratégies de réduction des rejets et leur évaluation d'impact (bio-économique). Le projet repose sur un comité de pilotage rassemblant scientifiques, pêcheurs, organisations professionnelles, ONG, experts en transformation des produits de la mer. Il se fonde sur une approche « bottom-up » issue du terrain en impliquant directement les patrons pêcheurs dans la recherche de solutions pour la réduction des rejets. Ce programme se veut être un outil pour contribuer de manière pragmatique à la diminution des captures indésirées.





Le CC Sud tentera par ailleurs d'accompagner tous les travaux menés au sein de son territoire visant à la diminution des captures non désirées, à l'instar du programme REDRESSE conduit par l'AGLIA.

Règlement Omnibus et Mesures techniques

Le CC Sud contribuera à la mise en adéquation du corpus réglementaire avec la nouvelle obligation de débarquement. Cette contribution sera notamment nourrie des travaux menés dans le cadre du programme SIMBAD, et enrichie par des discussions en groupe de travail. Les membres du CC Sud se positionneront également sur la consultation de la Commission Européenne sur les mesures techniques.

• Priorité 2 : Plans de gestion à long terme

Le travail sur les plans de gestion à long terme demeurera un axe structurant du travail du CC Sud. Dans la mesure du possible, ces plans devront reposer sur une approche écosystémique, participative et concertée, et intégrer les aspects socio-économiques. Néanmoins, étant donnée l'avancement des connaissances et modèles scientifiques, le CC Sud travaillera à des plans de gestion à long terme, pour des pêcheries mixtes quand cela sera possible, reposant sur une approche multi spécifique si elle est disponible.

Approche mono spécifique

Sole VIII : A la suite des travaux développés avec l'IFREMER sur la pêcherie de sole du Golfe de Gascogne (modèle bio-économique), exploités dans le cadre du CSTEP en 2010 et du CIEM en 2013, le CC Sud estime que l'on dispose désormais des bases scientifiques pour modifier le plan de restauration de la sole du golfe de Gascogne, visant à une exploitation de ce stock au MSY. Même si la proposition du CC Sud en matière de TAC fixe pluriannuel n'a pu être adoptée en fin d'année 2013, le CC Sud continuera son implication pour qu'un plan de gestion entre le plus rapidement possible en vigueur pour ce stock, dans l'attente de l'adoption d'un plan de gestion multispécifique pour le golfe de Gascogne.

Anchois : Le CC Sud a participé aux travaux menés par le CSTEP fin 2013 devant préparer la révision du « plan de gestion » de cette espèce, qui bien que non adopté réglementairement, a été appliqué depuis 2010. De nouvelles réunions de travail sont prévues en mars par le CSTEP, qu'il conviendra d'analyser. Les membres du CC Sud se positionneront sur la future règle d'exploitation de ce stock, ainsi que sur la meilleure manière d'assurer la transition vers un retour à une gestion reposant sur l'année civile, ainsi que proposé par le CSTEP.





Approche développée dans le projet GEPETO

Le projet Interreg IVb GEPETO - dont le CC Sud assure la coordination technique – devait initialement permettre de préparer des plans de gestion pour les pêcheries mixtes exploitant les espèces démersales pour les **mers ibériques d'une part, et pour le Golfe de Gascogne d'autre part**. Un plan de travail a été élaboré pour chaque zone par le coordinateur nommé : IEO pour les mers ibériques, IFREMER pour le Golfe de Gascogne. Plusieurs organisations membres du CC Sud sont pleinement associées à ce travail, participant aux travaux et/ou en tant que prestataires de service. Les administrations nationales et la Commission Européenne ont également été invitées.

En plus de ces « grandes zones », des **cas d'étude plus locaux** ont été retenus dans le projet : **Ria do Aveiro** (coordonnée par l'IPMA), **pêcheries artisanales de poulpe** en Galice (coordonné par le CC Sud), **fosse de Capbreton** (coordonné par l'AZTI), et **pêcheries artisanales des Canaries** (coordonnée par l'IEO de Tenerife).

Les résultats de ce programme seront utilisés en 2014 pour nourrir les réflexions sur les futurs plans de gestion ou identifier les besoins en matière d'animation ou de modélisations scientifiques pour disposer des bases scientifiques appropriées.

Autres projets scientifiques en cours de développement sur la zone du CC Sud

De nombreux projets scientifiques sont actuellement développés afin de produire des recommandations pour des plans de gestion (approche pêcheries mixtes, ou multispécifiques) sur la zone du CC Sud : ECOFISHMAN (FP7), MyFish (FP7), BENTHIS (FP7), GAP 2 (FP7), SOCIO EC (FP7), Coselmar (régional, France), GesPe (National, Portugais)...

Le secrétariat du CC Sud poursuivra son travail de veille active de ces programmes, et tentera de poursuivre son rôle de facilitateur entre les différentes parties prenantes impliquées, tout en permettant aux membres du CC Sud (et éventuellement pour le CSTEP, le CIEM ou les gestionnaires) de disposer d'une **vue d'ensemble sur les projets « ressources » utilisables pour la préparation des plans de gestion sur la zone du CC Sud**.

Amélioration des procédures existantes pour une participation active du CC Sud à la préparation des futurs plans de gestion

Dans la continuité de l'avis 71 de novembre 2012 (proposition de procédure pour une participation active dans au sein du CSTEP), le CC Sud contribuera de manière constructive à la réflexion globale sur l'organisation institutionnelle nécessaire à la préparation des futurs plans de gestion des pêches. L'enjeu est de pouvoir identifier le lieu et forum pour





rassembler les différents acteurs (gestionnaires, scientifiques, parties prenantes), afin d'établir un programme de travail commun et encourager les échanges afin de parvenir à une co-construction des plans de gestion et passer de la consultation à la concertation.

Dans ce cadre, il sera bien sûr tenu compte des résultats des travaux menés par la Task Force mise en place pour solutionner le problème institutionnel.

• Priorité 3 : Améliorer la connaissance et la gestion à court terme

Cartographie des pêches de la zone du CC Sud (GEPETO)

Réalisé via le projet GEPETO, le CC Sud mettra très prochainement à la disposition de ses membres notamment un atlas des pêches (maîtrise d'œuvre assurée par l'IFREMER) rassemblant sur un système d'information géographique l'ensemble des données de pêche réglementaire (log book, VMS, etc.). Cet outil devrait permettre en tout premier lieu d'améliorer les connaissances sur les pratiques de pêche réalisées dans le territoire de connaissance du CC Sud, et d'améliorer la qualité des avis rédigés. En complément, les connaissances empiriques des pêcheurs devraient pouvoir être valorisées en 2014 via un module participatif afin de contraster l'information officielle avec une source plus qualitative.

Initiative sur les stocks ne bénéficiant pas d'une évaluation quantitative (Data Limited Species)

A l'instar des CC pour la Mer du Nord et les eaux occidentales septentrionales, le CC Sud a lancé en 2012 une initiative visant à contribuer à l'amélioration des avis scientifiques. En effet nombre de stocks exploités sur la zone du CC Sud ne bénéficient pas d'une évaluation analytique (langoustine, baudroie, bar, lieu jaune, etc.). Sur la base d'une analyse des rapports des groupes de travail du CIEM, le secrétariat a donc établi une **liste des actions à entreprendre stock par stock pour plusieurs espèces prioritaires**. En lien avec le calendrier des benchmarks du CIEM, il conviendra de poursuivre ces travaux, et de réaliser un bilan pour évaluer dans quelle mesure cette action doit être poursuivie.

Participation à divers projets scientifiques européens

Le CC Sud est invité à participer à différents projets européens (énumérés précédemment). Dans la limite des moyens, du temps disponible et de l'intérêt de ses membres, le CC Sud suivra ces projets et participera aux comités consultatifs mis en place par ces projets.





Suivi des développements du CIEM : WKLIFE et pêcheries mixtes

De nombreux développements sont en cours au sein du CIEM que le CC Sud tentera de suivre et d'accompagner dans la limite des moyens disponibles. Il conviendra notamment d'analyser les résultats de la 3^e réunion du WKLIFE (octobre 2013) qui devait proposer des méthodologies pour émettre des avis pour certains stocks pauvres en données. Enfin, le CC Sud suivra les développements méthodologiques prévus pour émettre des avis pour les pêcheries mixtes et contribuera à la réflexion, notamment via les résultats du projet GEPETO.

Avis sur les possibilités de pêche pour 2015

Le CC Sud organisera comme chaque année un débat sur le **document de Politique Générale** publié par la Commission Européenne. Les avis du CIEM seront transmis aux membres en utilisant la version de vulgarisation développée (« popular version ») et le CIEM sera sollicité pour une présentation plus détaillée des avis pour certains stocks.

Le CC Sud émettra également un avis suite aux propositions de la Commission Européenne en octobre. Néanmoins **la priorité sera donnée aux stocks pour lesquels le CC est engagé** dans la préparation ou révision d'un plan de gestion ou pour lesquels il contribue dans le cadre de son initiative sur les stocks ne bénéficiant pas d'une analyse quantitative.

• Priorité 4 : Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle Politique Commune de la Pêche et amélioration du fonctionnement du CC Sud

Le CC Sud sera impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle PCP. En interne, il conviendra notamment que ses statuts soient modifiés au regard de la nouvelle PCP (dénomination, modification du ratio des sièges). Il conviendra par ailleurs que les membres du CC Sud évaluent dans quelle mesure son organisation peut ou doit être modifiée au regard de la création de nouveaux CC (RUP, Marché). Le CC assistera aux événements institutionnels relatifs organisés en 2014.

2014 sera par ailleurs la première année de mise en œuvre de la régionalisation, il conviendra donc de définir un cadre de travail méthodologique effectif, notamment en lien avec le Groupe d'Etats Membres concernés. Plus globalement, le CC Sud suivra le déploiement de la nouvelle Politique de la Pêche dès lors qu'il sera concerné, et pourra suivre la mise en œuvre de règlements directement connectés (FEAMP, OCM).

Le CC Sud poursuivra par ailleurs son travail d'amélioration de son fonctionnement notamment en ce qui concerne la **représentation des intérêts et la participation active de ses membres, et l'amélioration de la qualité de ses avis**. En coordination avec les autres CC, le CC Sud contribuera à la réflexion collective pour l'amélioration du fonctionnement des organes consultatifs.





• Priorité 5 : Valorisation des produits de la pêche

Le thème de la valorisation apparaît de plus en plus en plus dans les groupes de travail du CC Sud et a tout son sens dans le cadre de la pêche durable.

Les deux initiatives lancées en 2012 (valorisation des produits de la pêche artisanale et valorisation de l'anchois du Golfe de Gascogne) n'ont pas abouti en 2013. Le projet VALORPESCART sera retravaillé et restructuré au cours de l'année 2014, il sera discuté dans le cadre du groupe de travail « pêches traditionnelles ». Des recherches de synergies (Universités, Centres techniques et industriels, GLAC..) seront entreprises. Pour le groupe « Subdivision Insulaire », le sujet de la commercialisation est également clé (avec la problématique particulière de l'éloignement des marchés).

NOTA BENE : La thématique valorisation est de toute première importance pour les membres du CC Sud. La création d'un CC Marchés pourrait à terme remettre en cause la conduite de telles réflexions dans le cadre du CC Sud. Il est néanmoins proposé que dans l'attente de la constitution effective de ce CC, le CC Sud puisse continuer son implication sur cette thématique, afin de ne pas briser la dynamique de travail.





AUTRES SUJETS D'INTERET

Le CC Sud répondra à sa mission d'organisme consultatif pour la Commission Européenne en **répondant aux consultations** lancées concernant sa zone de compétence et l'intérêt de ses membres.

En 2014, le CC Sud sera de nouveau l'enceinte de travail pour qu'un nouvel accord professionnel soit conclu entre pêcheurs espagnols et français, dans le cadre de la gestion de la pêcherie d'anchois du golfe de Gascogne.

Les travaux sur des mesures de gestion spécifiques (thon rouge, anchois pour les Canaries, accord de pêche, requins profonds, sardine VIIIc..) seront poursuivis. En fonction de l'actualité communautaire, le CC Sud pourra être amené à travailler sur de nouvelles espèces).

Des thématiques transversales, comme le contrôle, le PescaTourisme, la diversification des activités économiques associées aux régions côtières ou la pêche plaisance, seront également traitées par les différentes enceintes de travail du CC Sud.

Un travail de mutualisation des expériences en matière de fonctionnement des associations de pêcheurs pourra enfin être entrepris.

En externe, le CC Sud poursuivra sa collaboration avec les différentes organisations nationales, régionales et internationales ainsi qu'avec les instituts scientifiques. Les membres du CC Sud participeront autant que possible aux réunions et ateliers où ils peuvent apporter une contribution.

Le CC Sud poursuivra sa collaboration avec le Parlement Européen au travers de son groupe de contact qui rencontrera à nouveau les parlementaires

Le CC Sud sollicitera à nouveau une place au sein de la délégation de la Commission Européenne à l'occasion de la réunion annuelle de la FAO (COFI) pour suivre les débats sur les lignes directrices volontaires pour la pêche artisanale et l'ICCAT (gestion des thonidés).



DATES PROVISOIRES DES REUNIONS DU CC Sud

Réunion	Date	Lieu	Sujets à traiter
MIRAC (réunion annuelle CCR – CIEM)	15 - 16 janvier	Copenhague	Travaux du CIEM, collaboration avec le CIEM
Réunion annuelle entre la Commission Européenne et le CC Sud	??	Bruxelles	Programme de travail annuel
Réunion de coordination CE - CC	19 mars	Bruxelles	Fonctionnement des CC, mesures de conservation
Groupe de travail VIII + IX	27 mars	Dublin	Rejets..
Comité exécutif	XX		Programme de travail annuel, fonctionnement du CC
Réunions des groupes de travail (espèces pélagiques, pêches traditionnelles, insulaire)	Fin avril	?	
Comité exécutif	10 Juillet ?	Vigo	
Assemblée Générale	10 Juillet ?	Vigo	adoption des comptes, programme de travail
Avis scientifiques	???		
Groupes ad hoc ?? réunion des groupes de travail « pêches traditionnelles » et « subdivision insulaire »			
Comité Exécutif	Mi-Novembre ?		
Comité Exécutif	Mi-mars ?		Programme de travail annuel, fonctionnement du CC





DATES PROVISOIRES DES REUNIONS DU PROJET GEPETO

Réunion	Date	Lieu	Sujets à traiter
3 ^e réunion des cas d'étude	27 Mars	Dublin	Plans de gestion et présentation de l'Atlas
Groupe de travail 5	28/03/14	Dublin	Atelier pêcheries mixtes
Groupe de travail 5	fin Avril	Tenerife?	Atelier pêcheries côtières
4 ^e réunion de projet	07/07/14	Vigo	Coordination des activités
Séminaire final	08-09/07/14	Vigo	

DATES PROVISOIRES DES REUNIONS DU PROJET SIMBAD

Réunion	Date	Lieu	Sujets à traiter
SIMBAD & ExCom	Mai 2014		Obligation de débarquement et discard plans Cas d'étude français Projet CARRejet Programme d'observation ibérique Rencontres dans les ports Ibériques
SIMBAD	Sept/Octobre 2014		Solutions pour chaque cas d'étude Possible évaluation d'impacts Communication (Rapport Oak foundation et diffusion)